

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QU'

Une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le lundi 15 juillet 2024 à 16h45.

Ordre du jour de la séance extraordinaire

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
- 3. Période de questions
- 4. Constatations de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 15 juillet 2024
- 5. Modification de l'estimation prévue découlant de la directive de changement # 3 émis par la FQM AO 2024-01 Réfection de la chaussée et du réseau d'égout pluvial chemin Lac-Chaud Est–Phase 2
- 6. Approbation de la directive de changement # 4 émis par la FQM AO 2024-01 Réfection de la chaussée et du réseau d'égout pluvial chemin Lac-Chaud Est Phase 2
- 7. Période de questions
- 8. Levée de la séance

DONNÉ À LA MACAZA CE 12^E JOUR DE JUILLET 2024

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Katia Morin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Katia Morin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité de La Macaza et en affichant sur le babillard extérieur de l'hôtel de ville de la municipalité, située au 53, rue des Pionniers conformément au Règlement 2022-169 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12º jour de juillet 2024.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Katia Morin